



Association

**Fleurs de Mai**

Case postale 32 - 1908 Riddes

## **Communiqué de l'école *Fleurs de Mai* – 15 janvier 2024**

Par voie de presse, l'école *Fleurs de Mai* a fait l'objet d'une dénonciation portant atteinte à sa réputation.

L'école *Fleurs de Mai* est une école privée, propriété d'une association d'une quarantaine de membres, constituée pour la plupart de parents et d'anciens parents d'élèves.

L'association tient à partager son empathie pour les souffrances vécues et décrites par Monsieur François de Riedmatten dans l'article du journal *Le Temps*. L'école n'a jamais eu connaissance en son sein de traitements tels qu'ils y sont décrits et les réprovoque avec vigueur.

Les recherches intervenues auprès d'anciens élèves de la classe concernée n'ont pas révélé de telles pratiques à l'heure actuelle.

L'école *Fleurs de Mai* souhaite que toute la lumière soit faite sur les accusations qui la concernent et que justice soit rendue, le cas échéant.

L'école continuera à exercer une vigilance totale en la matière pour assurer aux enfants qui la fréquentent et à leurs parents une sécurité absolue.

En ce sens, le Comité et la Direction ont pu répondre ce lundi matin à la demande de rencontre et d'inspection du Département de l'Economie et de la Formation. Suite à cette rencontre, et quand bien même les enseignants de l'école ne sont en rien liés aux faits décrits par le journal *Le Temps*, certaines mises à jour vont être faites pour que l'école soit en pleine conformité avec la bonne pratique actuelle du Département. L'école va notamment mettre en place un espace d'écoute externe pour les éventuelles victimes et un examen systématique des casiers judiciaires.

Au terme de sa visite, le Chef du Service de l'Enseignement et l'inspectrice scolaire d'arrondissement ont pu visiter des classes de l'établissement.

Pour l'association de l'école *Fleurs de Mai*, Pierre-Samuel Wuilloud, Président